

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

### EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE

Séance du 23 mai 2016

CP2016\_05\_23  
id. 2520

*L'an deux mille seize le vingt trois mai , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.*

### **PACTE TERRITORIAL D'INSERTION PARTENARIAT ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE ET LA MISSION LOCALE EN MATIÈRE D'INCLUSION SOCIALE DES JEUNES**

Le renforcement du partenariat entre les institutions en charge du social et de l'économique s'inscrit dans l'engagement de la collectivité à fédérer les différents partenaires dans la déclinaison départementale du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016 sur tout le territoire départemental, approuvé le 16 mars 2015.

**Lors de sa séance du 20 juillet 2015, la Commission Permanente du Conseil Départemental de Tarn et Garonne a approuvé, au titre de l'inclusion sociale, un partenariat spécifique en faveur des jeunes de 18-25 ans avec la Mission Locale avec une participation départementale annuelle de 200 000 €.**

**Il s'agit de poursuivre pour cette année 2016 ces accords dans le cadre du parcours d'insertion des jeunes : soit en qualité de bénéficiaires du RSA, ayant droit de l'allocataire, ou bien jeune en situation de précarité socio-économique.**

Ce partenariat vise à coordonner les parcours d'accompagnement en respectant le domaine de compétence des professionnels du Conseil Départemental et de la Mission Locale : l'accompagnement social, éducatif, et le suivi des emplois d'avenir des bénéficiaires du RSA étant du ressort du Conseil Départemental, l'accompagnement dans l'émergence du projet professionnel, du parcours de formation, de la prospection et du placement en emploi étant du ressort de la Mission Locale. Cette complémentarité vise à développer et à mettre en œuvre de nouvelles actions en matière d'insertion sociale et professionnelle.

**Le projet d'avenant ci joint formalise les accords prévus sur la durée du Pacte Territorial d'Insertion 2015-2016**, sous réserve de l'évaluation annuelle, des contrôles éventuels, et des orientations de l'Assemblée Départementale.

Monsieur le Président propose :

- d'accorder une participation pour 2016 de **200 000 €** à la Mission Locale au titre des missions d'inclusion sociale des jeunes, la situation budgétaire à l'article 657424 S/F 561- Pacte Territorial insertion) étant la suivante:
  - autorisation d'engagement 2016 .....977 125 €
  - engagement 2016 ..... 200 000 €
  - reliquat.....777 125 €
- d'approuver l'avenant à la convention ci joint et de l'autoriser à le signer.

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu la délibération de la Commission Permanente réunie le 20 juillet 2015 approuvant au titre de l'inclusion sociale, un partenariat spécifique en faveur des jeunes de 18-25 ans avec la Mission Locale avec une participation départementale annuelle de 200 000 €,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde une participation pour 2016 de 200 000 € à la Mission Locale au titre des missions d'inclusion sociale des jeunes ;
- Approuve l'avenant à la convention de partenariat 2015-2016 entre le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne et la Mission Locale en matière d'inclusion sociale des jeunes sous réserve de l'évaluation annuelle, des contrôles éventuels et des orientations de l'Assemblée départementale ;
- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département l'avenant correspondant.

*Madame Jalaise n'a pas pris part au vote.*

Adopté.

Le Président,

Christian ASTRUC